



Ecole du Bourg

En 1833, une loi oblige les communes à entretenir une école publique avec gratuité pour les enfants pauvres et à se doter d'un enseignant et d'un local pour assurer l'instruction publique.

En 1834, le conseil municipal décide d'ouvrir une école primaire publique, au Bourg. Pendant de nombreuses années, la " maison d'école " est abritée dans un bâtiment loué en face de la sacristie, très insalubre en raison de sa situation dans la vallée.

A cette époque, l'enseignement est dispensé par des maîtres d'école communaux recrutés par le maire et le conseil municipal, payés par la commune et par les parents d'élèves. Comme il n'y a pas de bâtiments scolaires appartenant à la commune, ce sont les instituteurs qui fournissent le local où ils enseignent. La municipalité en est locataire.

En 1876, la commune achète les terrains dans la prairie du Logis pour la construction d'un bâtiment. Celui-ci, formé d'un bloc central, doit abriter les logements de l'instituteur et de l'institutrice ainsi que la mairie. Il est flanqué de 2 écoles de 80m² pour accueillir à l'est 80 garçons et à l'ouest 80 filles.

Une souscription est lancée pour compléter le financement.

L'école ne pouvant accueillir que 160 élèves sur les 250 enfants des 1 665 habitants de la commune, le conseil municipal demande la création d'une école mixte au village de la Prévôtterie.

La 1^{ère} pierre des écoles et de la mairie fut posée le 24 juillet 1877. L'administration communale resta à cet endroit jusqu'en 1956.

Les classes disposaient d'ouvertures étroites. L'hiver, dès 15 heures, il n'était plus possible de lire à la lumière naturelle, seul équipement d'alors. Les salles étaient si grandes et si hautes que le petit poêle à bois ne suffisait pas. En cas de grands froids, les enfants se réchauffaient à tour de rôle autour du poêle.



Les 2 cours, côté sud, étaient vraiment petites pour le nombre d'élèves.

La cantine n'existant pas encore, les élèves prenaient leur frugal repas sous les escaliers en pierre ou sur les marches.

Les écoles pesaient lourd sur le petit budget communal. L'équipement des classes, l'aménagement des locaux, la mise en place d'une commission municipale scolaire (chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation aux écoles de la commune), de la caisse des écoles ont dû souvent être différés faute de moyens.

En 1882, Jules Ferry fait voter l'enseignement primaire obligatoire jusqu'à 13 ans révolus.

Une caisse des écoles est créée afin de faciliter la fréquentation des écoles par des récompenses sous forme de livres utiles et de livrets de Caisse d'Epargne. Elle fournit, aux élèves indigents ou peu aisés, des livres et des fournitures scolaires ainsi que des vêtements et des chaussures et, pendant l'hiver, des aliments chauds.

En 1882, l'augmentation du nombre d'élèves dans les 2 écoles du Bourg conduit à la création de postes d'instituteurs adjoints nécessitant la pose de cloisons supplémentaires dans les classes et dans les logements.

Au début du 20^{ème} siècle, il n'y a plus qu'une classe agrandie pour chaque sexe. Le reste sert de préau et de réfectoire pour les jours de mauvais temps.

En 1930, un nouveau bâtiment est édifié, à l'ouest, perpendiculairement au local existant ; en haut, 2 classes et en dessous, un préau.

Un bureau de poste est ouvert à l'est tandis que la partie ouest devient un logement de fonction.



Ultérieurement, ce bâtiment a été prolongé afin d'y installer 3 classes supplémentaires.

En 1987, le logement de fonction, devenu vacant, accueille l'association Brie Loisirs et Culture.

En 2012, la poste s'installe dans des locaux neufs dans la zone commerciale, la construction du nouveau centre culturel associatif et de loisirs est lancée. L'école réinvestit la quasi-totalité du bâtiment initial.

rentrée 2013
6 classes
157 élèves



En 2013 et 2014, des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs (salles, toilettes, préau, coursive extérieure, porche..) vont améliorer l'aspect du bâtiment, le confort des élèves et la sécurité de tous.

réalisation : septembre 2013